

Chers membres SCCL,

Vendredi dernier, le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a présenté un ensemble de mesures visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie. À l'aide de crédits de transition, il est prévu de fournir aux entreprises des liquidités suffisantes pour leur permettre de couvrir leurs coûts fixes malgré les pertes de chiffre d'affaires liées au coronavirus – **Lire communiqué de presse ci-joint.**

Les entreprises peuvent solliciter auprès de leur banque des crédits de transition à **hauteur de 10 % maximum de leur chiffre d'affaires annuel**, jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Les crédits seront versés rapidement et de manière non bureaucratique jusqu'à un montant de 500'000 francs. Ils seront **garantis à 100 % par la Confédération** et leur **taux d'intérêt sera nul.**

La demande de crédit et toutes les informations utiles sont disponibles sur le site : <https://covid19.easygov.swiss/fr/>

Voici comment soumettre la demande de crédit :

1. Téléchargez l'accord disponible via le lien ci-haut et imprimez le PDF.
2. Signez l'accord.
3. Scannez l'accord et envoyez-le par e-mail ou par voie postale à la banque.
4. La banque vérifie l'accord. Si ce dernier est complet, la banque vous verse alors directement l'argent.

Nous restons, bien-sûr, disponibles pour toute question ou complément d'information

Excellentes salutations,

M. Tomé Varela

Secrétaire général SCCL

T +41 58 796 33 00

D +41 58 796 32 94

M +41 79 909 49 32

tvarela@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch

Société coopérative des commerçants lausannois

Rue du Petit-Chêne 38

Case postale 1215

1001 Lausanne

www.commerçants-lausannois.ch / www.enjoylausanne.ch

